



Mairie

16 bis place du Maréchal Leclerc
37800 Sainte-Maure de Touraine
Tél : 02 47 65 40 12
télécopie : 02 47 65 65 76
www.sainte-maure-de-touraine.fr

Sainte-Maure-de-Touraine, le 10 avril 2015

N/Réf. : Affaire suivie par : Pascale Bonnamy - MC/MT
Objet : Compte-rendu du Conseil Municipal du 9 avril 2015.

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, le compte-rendu du Conseil municipal n° **04-2015** de la séance du **9 avril**. L'ordre du jour est le suivant :

1. Installation du Conseil municipal : remplacement de M. GALLAND, conseiller municipal démissionnaire
2. Elections municipales
 - 2.1. *Conseil municipal : désignation d'un délégué dans les commissions municipales suite à la démission d'un conseiller municipal*
 - 2.2. *Conseil municipal - Commissions extra-municipales « Patrimoine culturel » et « Sport » : désignation d'un délégué*
3. Approbation du compte-rendu de la séance du 12 mars 2015
4. Décisions du Maire
 - 4.1. *Droit de préemption*
 - 4.2. *Cimetière communal*
 - 4.3. *Marchés publics*
5. Gestion des ressources humaines
 - 5.1. *Plan de formation au profit des agents de Sainte-Maure-de-Touraine*
6. Délégations de service public
 - 6.1. *Approbation des rapports annuels 2013 : eau potable et assainissement*
7. Acquisition/amélioration de l'immeuble sis 32 rue du Docteur Patry – Réalisation d'un prêt PLUS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations : délibération rectificative
8. Informations diverses

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Maire,

Michel CHAMPIGNY

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 AVRIL 2015, à 20h

L'an deux mille quinze, le neuf avril, à 20 heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMPIGNY, Maire.

Etaient présents : M. CHAMPIGNY, M. FILLIN, Mme FOUASSE, M. L'HERMINE, Mme VACHEDOR, M. ANDREANI, Mme THERET, M. LOIZON, Mme RICO, M. BLANCHARD, M. JACQUETTE, Mme FILLIN, Mme DE PUTTER, Mme MEGOEUIL, M. GUERIN, Mme DRAULT, M. DELOUZILLIERE, Mme OUVRARD, M. BARILLET, Mme GOUZIL, M. TERRASSIN, M. GUITTON.

Etaient excusés : Mme SAILLARD (pouvoir à Mme RICO), M. MEGOEUIL (pouvoir à Mme MEGOEUIL), M. BASSEREAU (pouvoir à M. CHAMPIGNY), Mme DURAND (pouvoir à M. BARILLET), Mme RIOLLET-COURTIAL (pouvoir à M. TERRASSIN).

Mme Christine THERET est désignée comme secrétaire de séance.

✂ ✂ ✂

1. Lecture est donnée aux Conseillers des documents transmis :
 - Le 23 mars : le compte-rendu de la séance du 12 mars.
 - Le 27 mars : la convocation du Conseil municipal de ce soir avec les notes de synthèses afférentes et documents annexes.
2. Lecture est donnée aux Conseillers des documents remis sur table ce 9 avril :
 - 2 points supplémentaires à l'ordre du jour :
 - Commissions extra-municipales « Patrimoine culturel » et « Sport » : désignation d'un délégué.
 - Délibération rectificative pour l'acquisition/amélioration de l'immeuble sis 32 rue du Docteur Patry.
3. Prochain conseil municipal : 7 mai.

✂ ✂ ✂

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire rend hommage à Jean Germain, élu en 1995 à la tête de la mairie de Tours jusqu'en 2014 et disparu tragiquement le 7 avril.

1. Installation du Conseil municipal : remplacement de M. GALLAND, conseiller municipal démissionnaire

Note de synthèse

M. Philippe GALLAND, conseiller municipal de la liste « Sainte-Maure 2020 » a adressé un courrier pour informer M. le Maire de sa démission du Conseil municipal. Conformément à l'article L.270 du Code électoral, il y a lieu de compléter le Conseil municipal par le candidat venant immédiatement derrière le dernier élu de la liste.

M. Joël GUITTON, venant dans l'ordre de la liste « Sainte-Maure 2020 », accepte d'être installé dans les fonctions de conseiller municipal.

Débat

M. le Maire souhaite la bienvenue à Joël GUITTON.

Délibération n° 2015-AVRIL-N°01

**Vu l'article L.270 du code électoral,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **Prend acte du remplacement de M. Philippe GALLAND, démissionnaire, par M. Joël GUITTON, conseiller municipal.**

2. Elections municipales

2.1. *Conseil municipal : désignation d'un délégué dans les commissions municipales suite à la démission d'un conseiller municipal*

Note de synthèse

A la suite de la démission de M. Philippe GALLAND du Conseil municipal et de son remplacement par M. Joël GUITTON, il convient de désigner son remplaçant au sein des commissions dont il était membre :

- . « Affaires culturelles et Patrimoine »
- . « Vie associative »

Les nouveaux conseillers ne remplacent pas systématiquement les précédents mais participent aux commissions suivant leurs préférences liées à leur expérience.

M. Joël GUITTON souhaite intégrer les mêmes commissions qu'occupait M. GALLAND précédemment.

Délibération n° 2015-AVRIL-N°02

**Vu la démission de M. Philippe GALLAND du Conseil municipal,
Vu la candidature de M. Joël GUITTON,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, la désignation de M. Joël GUITTON, conseiller municipal, dans les commissions municipales :**
 - « **Affaires culturelles et Patrimoine** »,
 - « **Vie associative** ».

2.2. *Conseil municipal - Commissions extra-municipales « Patrimoine culturel » et « Sport » : désignation d'un délégué*

Note de synthèse

Par lettre en date du 9 avril, Mme Lucette GOUZIL a fait part à M. le Maire de son souhait :

- d'intégrer la Commission extra-municipale « Patrimoine culturel » en remplacement de M. Philippe GALLAND, conseiller municipal démissionnaire,
- de démissionner de la Commission extra-municipale « Sport » au profit de M. Joël GUITTON, conseiller municipal.

De son côté, M. Joël GUITTON a indiqué vouloir intégrer ladite Commission extra-municipale « Sport ».

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les délibérations suivantes.

Débat

M. le Maire indique aux conseillers que Mmes DURAND et RIOLLET-COURTIAL ont émis le souhait de changer de commissions. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du conseil de mai, en attendant de recevoir leur demande par écrit.

Délibération n° 2015-AVRIL-N°03 : Commission extra-municipale « Patrimoine culturel »

**Vu la démission de M. Philippe GALLAND du Conseil municipal,
Vu la candidature de Mme Lucette GOUZIL pour intégrer la commission extra-municipale « Patrimoine culturel »,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, la désignation de Mme Lucette GOUZIL, conseillère municipale, dans la commission extra-municipale « Patrimoine culturel ».**

Délibération n° 2015-AVRIL-N°04 : Commission extra-municipale « Sport »

**Vu la démission de Mme Lucette GOUZIL de la commission extra-municipale « Sport »,
Vu la candidature de M. Joël GUITTON pour intégrer cette même commission,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, la désignation de M. Joël GUITTON, conseiller municipal, dans la commission extra-municipale « Sport ».**

3. Approbation du compte-rendu de la séance du 12 mars 2015

M. le Maire demande au Conseil Municipal si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 mars 2015, envoyé aux conseillers municipaux le 23 mars.

Débat

Angélique DRAULT précise qu'elle n'était pas absente mais excusée.
Compte tenu de cette remarque, le compte-rendu du 12 mars est adopté à l'unanimité.

4. Décisions du Maire

4.1. Droit de préemption

Note de synthèse

- 1) M. le Maire informe le conseil municipal qu'en application de la délégation confiée par le conseil municipal en date du 14 avril 2014, il a pris la décision de renoncer à exercer le droit de préemption de la commune sur les propriétés suivantes :

Section	N°	Propriétaires	Lieu-dit	Superficie
AC	224	Mme DUFRESNE Monique	Les Tanneries	45 m ²
AC	485	Mme DUFRESNE Monique	Les Tanneries	196 m ²
AE	186	SCI DU CHATEAU GAILLARD	29 rue du Docteur Patry	116 m ²
AE	174	M. PAGE Jacques & Michel	19 rue du Docteur Patry	150 m ²
AE	649	Mme CUA Lucette	23 rue de Loches	89 m ²
AE	643	Mme CUA Lucette	Rue de l'Huilerie	77 m ²
YB	245	Consorts PINAULT	15 rue des Vauzelles	507 m ²
ZY	300	TOURAIN LOTISSEMENT	Les Chauffeaux	691 m ²
AE	645	Mlle PICHON Charlotte	17 rue de Loches	90 m ²
AE	648	Mlle PICHON Charlotte	17 rue de Loches	46 m ²
AE	644	Mlle PICHON Charlotte	1 rue de l'Huilerie	67 m ²

3) M. le Maire informe le Conseil municipal qu'en application de la délégation que lui a confiée le Conseil municipal en date du 14 avril 2014, il a pris la décision de renoncer à exercer le droit de préemption de la commune sur les fonds de commerce suivants :

Propriétaires	Lieu-dit	Activités
M. GUEDET Franck	44 Av. du Gl de Gaulle	Café – Tabac – Brasserie – Vente de journaux – Rapido – Jeux

Débat

Philippe TERRASSIN demande que les adresses des biens situés aux « Chauffeaux », mentionnés dans le tableau ci-dessus, soient plus précises : n° et nom de la rue.

4.2. Cimetière communal

Note de synthèse

M. le Maire informe le conseil municipal qu'en application de la délégation confiée par le conseil municipal en date du 3 juillet 2014, les concessions suivantes ont été vendues :

N°	TITULAIRE	EMPLACEMENT	DUREE	PRIX
2015-13	CHEVALIER Jean-Marie	B-2-F-10	30 ans	275,20 €
2015-14	GUERIN Jean	B-3-A-15	15 ans	78,80 €

4.3. Marchés publics

Note de synthèse

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'en application de la délégation que lui a confiée le Conseil municipal en date du 14 avril 2014, il a signé le marché suivant :

Objet	Montant
Assurance statutaire avec GRAS SAVOYE (contrat de 3 ans) :	
- Cotisation annuelle CNRACL :	49 044,00 €
- Cotisation annuelle IRCANTEC :	4 166,00 €

Débat

A la demande de Philippe TERRASSIN qui souhaite savoir s'il y a une augmentation de la cotisation, M. le Maire lui répond qu'il y a effectivement une légère augmentation mais que l'offre de Gras Savoie reste cependant la plus intéressante.

Le Conseil municipal est invité à prendre acte de ces décisions qui seront portées au registre des délibérations du Conseil municipal.

5. Gestion des ressources humaines

5.1. Plan de formation au profit des agents de Sainte-Maure-de-Touraine

Note de synthèse

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité. Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs.

La loi de 2007 rappelle l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité Technique dont dépend la collectivité.

Ce plan de formation mentionne les actions de formation suivante :

- formations d'intégration et de professionnalisation,
- formations de perfectionnement,
- formations de préparation aux concours et examens professionnels,
- autres actions mobilisables au titre du droit individuel de formation.

La commune de Sainte-Maure-de-Touraine a présenté aux membres du Comité Technique un plan de formation pluriannuel pour 3 ans.

Ce plan de formation recense l'ensemble des besoins collectifs de formation.

Les propositions retenues qui ont été présentées à l'avis du Comité Technique reposent sur quatre orientations stratégiques :

1. Respect des formations statutaires obligatoires
2. Perfectionnement
3. Santé et sécurité au travail
4. Autres formations de type DIF ou dispositif d'intégration...

Ces axes stratégiques proposés au titre de l'ensemble des collectivités relevant du Comité Technique ont fait l'objet d'un avis favorable en séance plénière du 10 mars 2015.

Ces propositions d'actions pourront, au cours de la période retenue, faire l'objet d'adaptabilité en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents ; il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition par adaptabilité des besoins de notre organisation et des sollicitations de nos personnels. Un ajustement annuel sur les besoins individuels peut être envisagé grâce à l'entretien annuel de fin d'année pour chaque agent de la collectivité et validé en lien avec les orientations de la collectivité et les objectifs de service.

Débat

Philippe TERRASSIN remarque que l'on fait référence à une loi de 2007 alors qu'une loi instaurant de nouvelles dispositions, notamment pour le secteur privé, a été votée en 2014 ; il se demande si cette dernière ne s'applique pas également aux collectivités territoriales.

Bien que le projet de délibération ait été soumis auprès du Centre de Gestion à Tours, Pascale BONNAMY va de nouveau vérifier ce point avec cette institution.

Délibération n° 2015-AVRIL-N°05

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 10 mars 2015,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'approuver le plan de formation tel qu'il a été validé par le Comité Technique de la Mairie de Sainte-Maure-de-Touraine.**

6. Délégations de service public

6.1. Approbation des rapports annuels 2013 : eau potable et assainissement

Note de synthèse

La commission de délégation de service public s'est réunie le 25 mars 2015 pour examiner les rapports annuels de l'eau potable et de l'assainissement. Le Conseil municipal est invité à valider formellement les rapports annuels définitifs 2013 établis par le concessionnaire VEOLIA Eau. Ces documents sont à la disposition des conseillers, qui souhaitent les consulter, auprès du secrétariat des services techniques.

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales précise les conditions de présentation et d'adoption de ces rapports annuels.

Débat

M. le Maire apporte quelques informations sur l'eau en 2013 :

- un contrat signé en 2013 lie la commune avec Véolia jusqu'en 2022
- 2.187 abonnés
- 2 sites de prélèvement : le site de Bel Air et le site des Sources
- volumes prélevés : forage de Bel Air 255.000 m³ et forage des Sources 116.000 m³
- vente d'eau à Draché : 452 m³ et Noyant : 89.000 m³ (Noyant a un problème sur son château d'eau et le traitement de ses eaux)
- eau de bonne qualité
- consommation moyenne : 83 m³/habitant
- 15 % de pertes d'eau, liées notamment aux fuites (21 fuites décelées en 2013), aux poteaux d'incendie, aux vols et aux travaux effectués notamment à la station d'épuration

Des travaux sur le forage n° 2 ont été effectués en 2014 (tuyauterie et pompe pour environ 200.000 €).

Pour 2015, il est prévu de mutualiser avec Sainte Catherine de Fierbois, si possible, les travaux sur le réservoir extérieur pour un coût de 250.000 €).

En ce qui concerne l'assainissement pour 2013 :

- contrat avec Véolia jusqu'en 2022
- 1.898 abonnés
- 38 km de réseau
- 720 m de curage en 2013 (dans le contrat, il est prévu une moyenne de 1.500 m/an de curage)
- 26 interventions
- station d'épuration prévue pour 7.000 habitants
- dysfonctionnements liés aux jours de grande pluie (31/01, 11/04, 21/05) entraînant des débordements importants au niveau du cours d'eau La Manse (l'eau de la rivière s'infiltre dans le réseau des eaux usées)
- 150 tonnes de boues à la station (enlèvement des boues effectué par les agriculteurs et répartition suivant plan d'épandage)

Des travaux sont prévus sur le réseau en 2015, notamment la portion comprise entre le lotissement de la Chaume jusqu'à la station d'épuration.

Philippe TERRASSIN : Il faut faire attention au traitement préventif qui doit être appliqué sur le réseau au niveau du carrefour de la Petite Gare avec la route des Archambaults : Véolia doit intervenir tous les 6 mois pour éviter tout problème de débordement.

Christian BARILLET : Ce soir, nous approuvons les rapports de 2013 et nous devrions avoir reçu ceux de 2014. Si ce n'est pas le cas, il faut rappeler Véolia à ses obligations en matière de délais de transmission.

Par ailleurs, est-il possible, compte tenu du fait que nous avons beaucoup de nouveaux conseillers municipaux, d'avoir un document pédagogique qui repose les bases du contrat qui a été renégocié en 2011 ? Cela permettrait de situer les 3 ou 4 premières années du contrat par rapport aux perspectives mentionnées dans ledit contrat. C'est un document que vous devriez pouvoir exiger de la part de Véolia et l'avoir ainsi avec le prochain rapport.

Délibération n° 2015-AVRIL-N°06

**Vu l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la Commission de Délégation de Service Public dans sa séance du 25 mars 2015,**

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- 1) D'ADOPTER le rapport sur le prix et la qualité du service eau potable 2013 présenté par Véolia Eau.**
- 2) D'ADOPTER le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement 2013 présenté par Véolia Eau.**

7. Acquisition/amélioration de l'immeuble sis 32 rue du Docteur Patry – Réalisation d'un prêt PLUS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations : délibération rectificative
--

Note de synthèse

Dans sa séance du 6 novembre 2014, le Conseil municipal a autorisé le Maire à solliciter un prêt de 285.000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour la réhabilitation de l'immeuble sis 32 rue du Docteur Patry.

La CDC nous demande de rectifier ladite délibération d'une part, parce qu'il ne s'agit pas d'un prêt PALULOS mais d'un prêt PLUS et, d'autre part, parce qu'il convient de changer le terme « réhabilitation » par celui de « acquisition/amélioration ».

Le Conseil municipal est invité à prendre la délibération rectificative suivante.

Délibération n° 2015-AVRIL-N°07

Considérant que pour financer l'acquisition/amélioration de l'immeuble sis 32 rue du Docteur Patry, il est nécessaire de recourir à l'emprunt,

Considérant que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2014-NOV-N°06 du 6 novembre 2014,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

1) **AUTORISE** M. le Maire à solliciter un prêt PLUS de 285.000 €, pour financer l'acquisition/amélioration de l'immeuble sis 32 rue du Docteur Patry, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Taux d'intérêt actuariel annuel : 1.60 %
- Echéances : annuelles
- Durée totale du prêt : 35 ans
- Taux annuel de progressivité : 0%
- Révisibilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus peuvent varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du Livret A.

En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt émis par la Caisse des Dépôts et Consignations.

2) **AUTORISE**, à cet effet, M. le Maire à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

8. Informations diverses

➤ **Consultation du public sur l'eau :** L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne lance jusqu'au 18 juin 2015 une consultation sur l'eau, ouverte à tous les consommateurs, via son site www.prenons-soin-de-leau.fr.

Le bon état des eaux douces, des milieux marins et la gestion des inondations sont des objectifs nationaux et européens. Pour les atteindre, des plans de gestion sont en cours d'élaboration et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne souhaite avoir l'avis du public sur ces projets.

Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et les plans de gestion des risques d'inondation seront adoptés fin 2015 et mis en place dans chaque bassin hydraulique de 2016 à 2021.

Ces documents sont importants car ils définissent, pour les années à venir, les objectifs à atteindre sur chaque territoire. C'est pourquoi l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne invite le grand public à répondre à cette consultation en ligne.

A la demande de Philippe TERRASSIN qui souhaite savoir si l'Agence de l'Eau proposera une réunion publique, M. le Maire lui répond qu'elle n'en a pas prévue mais qu'il est encore temps de la solliciter.

Christian BARILLET : Il y a 4-5 ans, il y avait eu une consultation et je me souviens que nous l'avions évoquée en conseil municipal ; il avait été suggéré, et je le propose à nouveau, que tous les conseillers municipaux s'engagent à répondre à cette enquête parce que cela permet d'en prendre connaissance et de pouvoir en parler. S'il y a un consensus, je m'engage à ce que notre

équipe réponde, comme l'ensemble des conseillers, à cette consultation. Nous pourrions en faire le point ensuite au conseil de juin. Il y a des enjeux importants derrière cette enquête.

M. le Maire invite tous les conseillers municipaux à se rendre sur le site www.prenons-soin-de-leau.fr et à répondre au questionnaire.

➤ **Communauté de Communes**

- Jeudi 02/04 : ateliers de 9h à 17h aux Passerelles avec élus, techniciens, secrétaires, sur la mutualisation. Une synthèse sera rédigée.
- Conseil communautaire le 30/03 où ont été abordés :
 - la prise de compétence par la CCSMT de la Maison des Solidarités,
 - le vote des taux (augmentation de 1 %),
 - le vote du Budget Primitif 2015 qui s'équilibre à 11 897 143,52 € (5 022 027 € en fonctionnement et 6 875 116 € en investissement),
 - 2 attributions de fonds de concours pour travaux de voirie (15 000 € à Marcilly et 30 000 € à Sainte Catherine),
 - signature d'une convention entre la commune de Sainte-Maure et la CCSMT pour le financement d'une étude du cabinet SAFEGE pour le cheminement doux (piétons et vélos) entre l'ancienne gendarmerie et le rond-point à la sortie sud de Sainte-Maure (coût de l'étude : 8.000 € pris en charge pour moitié par la CCSMT),
 - suite à la mise en veille de « Entreprendre en Chinonais », la CCSMT a décidé de s'attacher les services de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine pour l'aider à monter des dossiers dans le cadre du développement économique (appels d'offres, aides aux entreprises, développement des commerces, aide aux décisions...) pour un coût de 4.000 €/an,
 - signature d'une convention avec le Médef 37 pour la participation au salon « Touraine terre de réussite », salon où toutes les communautés de communes du département sont représentées. Ce salon se tient le 21 mai à partir de 11h au « Vinci » à Tours. A la fin de cette journée, remise des trophées décernés par thème. Décomatic, Sogebul, Sectronic, Bio-Champi de Nouâtre seront présents et vanteront les avantages et la qualité de notre territoire.
 - signature d'une motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour participer au mouvement de protestation contre la baisse des dotations de l'Etat.

➤ **FROM-OUEST (ex SOGEBUL)** : signature de la vente des ateliers-relais à M. Clément pour 360.000 €.

➤ **Elections départementales** : remerciements à toutes les personnes qui ont participé à la mise sous enveloppe (22 563 enveloppes au total) et à celles qui ont tenu les bureaux de vote.

➤ **Commission communale des impôts directs** : Philippe TERRASSIN s'excuse auprès d'Alain FILLIN de n'avoir pas pu participer à la CCID, retenu par des obligations professionnelles.

➤ Jean-Pierre ANDREANI souhaite la bienvenue à Lucette GOUZIL au sein de la commission extra-municipale Patrimoine.

➤ **Sport** : Reynold L'HERMINE :

- était présent avec M. le Maire aux 50 ans du Judo Club le 28 mars,
- rend hommage à M. Levieux, bénévole sur les courses cyclistes et le marathon, et disparu il y a quelques jours.

➤ **Car à pattes** : Gerdina FOUASSE informe l'assemblée que nous arrivons à la fin de la période d'essai du car à pattes. Succès pour les enfants mais les parents n'ont pas vraiment adhéré.

M. le Maire explique qu'une vingtaine d'enfants étaient accompagnés tous les matins sur un seul circuit (départ rue de Loches, puis les Fontenelles, supermarché, la Cornicherie, rue Rabelais et ancienne poste rue du 8 Mai) et cette action s'arrête le 10 avril.

Christian BARILLET indique que ce type d'initiative doit partir de la volonté des parents pour que cela fonctionne. Il est bien évident que la collectivité est là pour apporter toute aide.

- **Carnaval de l'école « Voltaire »** : malgré une météo incertaine, belle participation et beau défilé.
- **Chasse aux œufs** : grand succès, beaucoup d'enfants, de parents et grands-parents.
- **Commission des permis de construire** : Alain FILLIN indique que la prochaine réunion se tiendra le jeudi 16 avril à 17h30.
- **Evènements** (voir site Internet et affichage) :
 - 10/04 à 10h : AG d'Orchis (aux Passerelles)
 - 10/04 à partir de 10h30 : la Roue de la Chance (sur le marché, en association avec la NR et France Bleu Touraine)
 - 10/04 de 10h à 18h : Commission développement économique de la CCSMT – rencontre avec les artisans et commerçants du territoire et la CCI
 - 11/04 de 10h à 12h : ouverture de la « Ruche qui dit oui » aux Passerelles
 - 12/04 à 15h : concert de l'EMI en l'église
 - 12/04 à partir de 16h : finale du tennis « Tournoi de Pâques »
 - 13/04 à 9h : réseau touristique aux Passerelles
 - 14/04 à 20h30 : AG du Centre de soins (salle Waldeck-Rousseau)
 - 17/04 à 11h : ITC – remise de chèques aux lauréats pour les demandes de prêts à taux 0 (aux Passerelles)
 - 17/04 à 20h30 : AG du SMAC
 - 18/04 à 11h : AG du Pôle Petite Enfance
 - 18/04 : conte musical coup de cœur « Le voyage de M. Ratapoil » à St Epain
- **Manifestations sportives** :
 - 26/04 : épreuve cycliste professionnelle « la roue tourangelle » - départ de Château-Renault
 - 08/05 : course cycliste « le grand prix de la municipalité » organisé par le Sport Cycliste de Ste-Maure - départ aux Archambaults
 - 08/05 : course « 11^e brevet des grimpeurs » organisée le matin par le Club Cyclo + randonnée VTT et pédestre
- **Maison du Patrimoine** : rendez-vous pour la visite de « l'appartement témoin » dans le cadre de l'exposition « Récup'Art » au château
- Christian BARILLET demande à M. le Maire s'il serait possible de traiter les affaires importantes de la Communauté de communes dans un point spécifique inscrit à l'ordre du jour - ce qui permettrait d'avoir une note de synthèse sur le sujet avant le conseil - et non pas en fin de conseil dans les infos diverses. Il s'agit d'un souhait de la part de son équipe.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun des conseillers ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 20h55.